

Au Conseil d'Etat du canton de Vaud

Interpellation : Frais d'entretien des routes et sécurité lors de manifestations, allons vers plus de transparence.

Développement :

Lors de chaque grande manifestation sportive, politique ou parfois culturelle, la presse vaudoise se fait l'écho de situations délicates entre le canton de Vaud et les organisateurs souvent bénévoles de manifestations sportives ou culturelles dans la prise en charge des frais découlant de la sécurité.

A l'exemple du passage du dernier Tour de France sur sol vaudois, il semble que nos autorités facturent sans autre tout ou partie des frais aux organisateurs sans qu'il y ait eu une convention préalable à la prise en compte de ces frais. Par le passé, le Tour de Suisse avait renoncé à son passage en terre vaudoise, notamment à Aigle devant le centre international du cyclisme mondial, suite aux coûts de la sécurité que l'Etat aurait adressé aux organisateurs suite à cette manifestation.

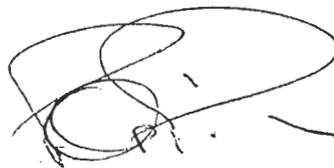
Par ailleurs des questions restent ouvertes concernant la prise en compte des frais engendrés par l'intervention des forces de police lors de manifestations politiques.

Questions au Conseil d'Etat :

1. Sur quelles bases juridiques (et d'évaluation des prestations fournies) se fondent les services de l'Etat de Vaud pour facturer les prestations de sécurité aux organisateurs d'activités ou de manifestations demandant l'engagement des forces de sécurité ?
2. Comment s'est réglée la facture due pour l'engagement des forces de la sécurité avec les organisateurs du Tour de France 2009, lors du passage du tour sur territoire vaudois en juillet 2009 ?
3. Cette situation conflictuelle répétitive ne mériterait-elle pas une attention particulière de la Direction de la sécurité afin d'éviter la vision d'une image négative portée dans les médias et d'engendrer de mauvaises surprises pour les organisateurs ?
4. L'Etat de Vaud facture-t-il le coût de ses interventions suite à des troubles lors de manifestations politiques lorsque les agitateurs sont connus ?

Thierrens, le 25 août 2009

Pierre-André Pidoux, député



Ne souhaite pas développer